

**Comité de liaison entre la magistrature et le Barreau
Droit de l'immigration et des réfugiés**

Procès-verbal

**Le samedi 14 avril 2007 (7 h 30 à 8 h 30)
Colloque de l'ABC, Victoria (Colombie-Britannique)**

Présents

Madame la juge Judith Snider (présidente, Cour fédérale)
M. le juge Yves de Montigny (Cour fédérale)
M. le juge Michael Phelan (Cour fédérale)
M^{me} Anne Edge (coordonnatrice des audiences, Cour fédérale) (par téléphone)
M^{me} Wendy Danson (ABC, Edmonton)
M^{me} Kerri Froc (ABC, Ottawa)
M. Mitchell Goldberg (ABC, Montréal)
M^{me} Urszula Kaczmarczyk (JC, Toronto)
M. David Matas (ABC, Winnipeg)
M. Gordon Maynard (ABC, Vancouver)
M^{me} Claire le Riche (JC, Toronto)
M^{me} Sylviane Roy (JC, Montréal)

1. Mot de bienvenue de M^{me} la juge Snider

M^{me} la juge Snider accueille les personnes présentes, et parmi elles quelques participants au colloque de l'ABC, venus en observateurs. Elle apporte quelques clarifications au projet de procès-verbal de la réunion du 2 février 2007, notamment le fait que les vacances d'été évoquées au point 8 de l'ordre du jour ne s'appliquent pas à Vancouver. Elle présente ensuite quelques statistiques :

Demandes d'autorisation d'appels :	1131	en janvier et février 2006
	870	en janvier et février 2007

Mars 2007 a été très occupé malgré une chute remarquable du nombre de demandes relatives au statut de réfugié de la Section de la protection des réfugiés. Ce nombre – 509 – est le plus faible à ce jour. Il était de 697 en mars 2006.

Claire le Riche fournit les statistiques relatives au nombre de dossiers de sursis ouverts au bureau régional de l'Ontario : 650 ont été ouverts en 2006, contre 388 en 2005.

M^{me} la juge Snider ajoute qu'il y a eu 116 demandes de sursis urgentes à la Cour à ce jour en 2007.

2. Affaires découlant de la réunion précédente

i. Envoi par télécopieur aux avocats des avis de rejet des demandes d'autorisation

Les membres du Comité ont reçu de M. Wayne Garnons-Williams, avant la réunion, un résumé écrit du nouveau mode de traitement du rejet des demandes. La Cour fédérale mettra cette nouvelle méthode à l'essai pendant un an. Il s'agit d'appeler les avocats et les cabinets qui ont accepté de participer et de laisser un message vocal les prévenant de l'ordonnance de rejet.

M^{me} la juge Snider vérifiera si le projet pilote se limite à Ottawa.

M^{me} Danson demande pourquoi il faut laisser un message vocal plutôt que de parler à quelqu'un. M^{me} la juge Snider explique que c'est le moyen d'assurer que le message est bel et bien fait.

ii. Cahier d'audience : jurisprudence

John Provart (Justice Canada, Toronto) a commencé à travailler sur le cahier d'audience, mais n'a rien pu faire depuis la réunion de février. Le cahier doit comprendre des demandes de sursis antérieures. Des cahiers additionnels réuniront la jurisprudence de la Cour suprême du Canada et les principales causes en droit de l'immigration et des réfugiés.

M^{me} Froc signale que M. Waldman n'a reçu aucun commentaire du Barreau sur la liste proposée et a demandé au Comité de poursuivre le projet.

M^{me} la juge Snider mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion des juges de la Cour fédérale, prévue pour mai 2007. Il faudra publier des instructions relatives à la pratique pour faciliter la réalisation du projet.

iii. Liste des questions certifiées sur le site Web de la Cour fédérale

Un compte rendu des questions certifiées en matière d'immigration est affiché sur le site Web de la Cour fédérale et mis à jour toutes les deux semaines. Un index sera bientôt affiché mais ne concernera que les questions postérieures à juin 2002. La Cour s'efforce de dresser une liste complète. [Les avocats sont invités à prévenir M. Andrew Baumberg des affaires manquant à la liste.]

M^{me} la juge Snider souligne que les juges consultent cette liste et la trouvent utile. Une discussion s'ensuit sur l'opportunité de regrouper les questions par thème et d'ajouter l'issue des procédures. David Matas estime qu'il serait utile de connaître les questions en litige même quand l'appel n'a pas été autorisé.

M^{me} la juge Snider recevra avec plaisir toute rétroaction au sujet de la liste.

iv. Nom de famille des demandeurs

M. Matas rapporte les commentaires qui lui ont été faits sur le projet d'Avis à la communauté juridique exigeant que le patronyme des parties soit écrit en caractères gras. Il est difficile de chercher l'intitulé des causes. M. Matas souligne que selon les commentaires reçus, l'usage du « nom de famille » peut porter à confusion.

M^{me} la juge Snider explique la nécessité d'uniformiser l'usage. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) a pour habitude d'écrire les noms de famille en caractères gras.

M^{me} Roy suggère de les écrire en majuscules, ce qui semble à tous être une bonne solution.

M^{me} la juge Snider en fera la suggestion au Greffe de la Cour fédérale. De nouvelles instructions seront rédigées, suggérant d'écrire les noms de famille en majuscules et en caractères gras.

v. Consultation des avocats sur les dates d'audience

M^{me} la juge Snider fait rapport du projet pilote en cours à Montréal, qui permet aux avocats de demander conjointement une date d'audience pour la tenue des contrôles judiciaires. Il n'y a pas eu beaucoup de demandes, puisque la mise au rôle des contrôles ne fait pas problème, à Montréal. La question est plus problématique à Toronto, où le volume et les arriérés rendent la programmation plus difficile.

M^{me} Edge souligne que l'administrateur judiciaire fait preuve de souplesse à l'égard des demandes changements motivées par d'importantes raisons personnelles. Le volume fait toutefois qu'il est très difficile de changer une date. Actuellement, il ne reste plus de place en mai et juin et la Cour a commencé à programmer des audiences en août. La Cour essaie de ne pas fixer deux audiences le même jour pour un même avocat.

vi. Dépôt électronique des documents relatifs à l'immigration

M^{me} la juge Snider indique que le dépôt électronique sera bientôt possible à la Cour fédérale; elle veillera à ce que l'information soit diffusée. Un projet pilote devrait commencer à la mi-avril. Il y a sur le site Web de la Cour fédérale un Avis à la communauté juridique daté d'août 2006 sur le dépôt électronique.

vii. Confidentialité

Les membres discutent des cas où le ministère de la Justice demande une ordonnance de confidentialité à l'égard du dossier des tribunaux. M^{me} la juge Snider estime qu'il vaut mieux soumettre ces quelques cas à la gestion d'instance plutôt que d'ajouter une ligne à l'ordonnance accueillant la demande d'autorisation d'appel pour indiquer la date à laquelle le défendeur doit déposer l'éventuelle requête portant la non-divulgence de documents.

3. Questions soulevées par l'ABC et le ministère de la Justice

i. Projet de mise au rôle de Montréal

M. Goldberg et M^{me} Roy rapportent que le projet a été bien expliqué au Barreau. Le ministère de la Justice a écrit à plusieurs reprises aux avocats pour leur annoncer le projet.

ii. Second jour d'audition des requêtes à Toronto

Les membres discutent de la nécessité d'ajouter rapidement un second jour pour l'audition des requêtes à Toronto. Lori Hendriks (JC, Toronto) et l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO) sont à rédiger une demande à la Cour.

M^{me} la juge Snider soumettra la question à ses collègues, à la prochaine réunion des juges. Cette seconde journée réglerait le problème des demandes de sursis urgentes. Elle suggère de faire en sorte que le juge en chef reçoive la lettre de l'ABO avant la réunion du 25 mai. Les trois juges du Comité ainsi que M^{me} Edge appuient l'idée de cette seconde journée.

Jeudi semble être le jour le plus approprié pour ce faire.

iii. Plaider les demandes de sursis à distance

Le ministère de la Justice et l'ABO ont demandé que les avocats qui plaident les demandes de sursis par conférence téléphonique puissent le faire depuis leur cabinet quand le juge lui-même n'est pas dans la salle d'audience. M^{me} la juge Snider promet de soumettre la question à la prochaine réunion des juges. Elle explique que l'hésitation de certains juges vient du souci de respecter le principe de l'audience publique. Elle découle aussi de quelques mauvaises expériences où il a été difficile d'établir la communication téléphonique.

M^{me} Kaczmarczyk fait valoir que le ministère de la Justice s'inquiète aussi de la sécurité des avocats qui se trouvent seuls à la Cour fédérale à plaider hors des heures normales d'ouverture. L'édifice est alors désert et les avocats sont parfois forcés de prendre l'ascenseur seuls avec les personnes visées, dont certaines pourraient être perturbées par ce vide, si même le personnel de sécurité habituel est absent.

iv. Sessions d'été à la Cour fédérale

M^{me} Roy remercie la Cour pour la relâche estivale annoncée mais demande d'envisager une pause d'un mois, l'an prochain, ce qui serait grandement apprécié par le Barreau.

M. Matas demande qu'une pause correspondante soit aussi considérée relativement aux dépôts.

M^{me} la juge Snider en parlera à ses collègues.

v. Application des jugements

M^{me} Froc déplore que les motifs, qui font partie de l'ordonnance donnant effet au jugement ne soient pas accessibles sur le site Web. Seule l'ordonnance même et la note rendant le jugement effectif sont sur Internet. Une discussion s'ensuit sur les motifs qui font que certains juges n'aiment pas que les motifs soient considérés comme un précédent. M^{me} la juge Snider estime que les motifs devraient être publiés. Elle mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Elle suggère que le Barreau rédige un exposé de position sur le sujet.

Autres affaires : La Cour ne s'oppose pas à la diffusion du présent procès-verbal aux membres de l'ABC.

4. Prochaine réunion

Dans six mois, M. Baumberg convoquera les membres. Conférence téléphonique.